

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 14 Avril 2026
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

Délibération n°

N° D2026-78

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX FESTIVALS MANIFESTATIONS : MUSIQUE, THEATRE, ARTS DU MOUVEMENT, ARTS VISUELS

Exposé des motifs :

La Région Sud propose une aide aux manifestations culturelles pour renforcer la création, la diffusion et l'accès des publics aux arts vivants et visuels.

Sont bénéficiaires sur le territoire la Région Sud :

- Les collectivités
- Les établissements publics

Le projet culturel de la Ville, décliné à travers une initiative dédiée au street art, s'inscrit dans les orientations régionales en faveur du développement des arts visuels et des manifestations artistiques.

Ce projet se caractérise par :

- une ambition artistique articulant un parcours d'œuvres dans l'espace public et un temps fort événementiel annuel ;

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0078-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

- la mobilisation d'artistes professionnels, notamment régionaux et émergents ;
- un rayonnement à l'échelle intercommunale et régionale, contribuant à l'attractivité du territoire ;
- des actions favorisant l'accès à la culture pour un public large et diversifié.

Ainsi, ce projet constitue un axe structurant de la politique culturelle de la collectivité, en cohérence avec les objectifs régionaux de soutien à la création artistique et au développement culturel des territoires. Dans ce cadre, la subvention en fonctionnement sollicitée est de 8 000 € TTC soit près de 28% du montant total du projet.

DEPENSES		PRODUITS	
Parcours street art :		Ville de Venelles :	
Honoraires	3 000 €	Fonds propres	18 500 €
Matériel	2 000 €	Redevances occupation du domaine public	100 €
Déplacements, hébergement, restauration	1 000 €		
Action culturelle	2 000 €	Subventions publiques :	
Communication	300 €	Département 13 - Provence en Scène	2 000 €
Valorisation salaire médiatrice	500 €	Région Sud	8 000 €
Street Nécessaire :			
Programmation artistique	14 000 €		
Déplacements, hébergement, restauration	2 000 €		
Matériel	400 €		
Communication	400 €		
Salaires personnel technique	3 000 €		
TOTAL DEPENSES	28 600 €	TOTAL PRODUITS	28 600 €

Visas :

Oui l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le défi n°8 de l'Agenda 2030 « favoriser les actions culturelles » et notamment son objectif 2 « garantir l'accès et le droit à la culture pour tous »;

Le Conseil Municipal décide :


- **DE SOLLICITER** l'aide financière de la Région Sud dans le cadre du dispositif de soutien aux festivals manifestations : musique, théâtre, arts du mouvement, arts visuels pour un montant de 8 000 euros ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0078-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

